N° 993 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 24 Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° [illegible]
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS...... 0 fr. 75 —
LOCALES.......... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'ESPIONNAGE MILITAIRE
En Allemagne

L'importance de la discussion qui s'est terminée aujourd'hui à la Chambre, par un vote de confiance au ministre de la guerre n'échappera à personne.

La majorité s'est plue à constater une fois de plus le patriotisme éclairé et la vigilance de celui qui fut le collaborateur le plus précieux du grand tribun qui organisa en quelques jours la défense nationale. Nous ne saurions trop approuver sa conduite et nous reviendrons sur les incidents d'une séance qui a dû être fort mouvementée, comme on s'en apercevra en lisant le compte-rendu sommaire que nous publions plus loin.

Cette question d'espionnage militaire intéresse les patriotes de tous les pays et ce n'est pas seulement en France que la moindre allusion à la divulgation de nos secrets d'Etat provoque dans le public une légitime accusation.

Nos ennemis d'outre-Vosges ont organisé supérieurement, eux aussi, leur service de renseignements militaires, car il y a espions et espions, et l'on ne saurait confondre les lâches qui, moyennant salaire, livrent *au plus offrant* le sol du pays qui les a vus naître, et les braves qui, au péril de leur propre vie, se sacrifient pour obtenir sur les forces de l'adversaire des détails pouvant servir à leur patrie.

Un officier français, M. le lieutenant A. Froment, vient de publier sur l'organisation de l'espionnage militaire en Allemagne un livre des plus curieux et des mieux documentés qui est appelé à rendre de très grands services à notre armée en fixant nos officiers sur la façon dont on comprend, en Allemagne, la préparation de la guerre future.

« En Allemagne, dit le lieutenant Froment, le service des renseignements est très fortement constitué ; il dépend du grand état-major et est considéré comme tellement important que l'on y fait passer les officiers les plus capables et ceux que leurs connaissances spéciales ou le rang de naissance désignent pour les grades supérieurs. »

Et, à l'appui de son dire, le jeune écrivain militaire nous signale le cas du prince héritier de Saxe-Meiningen, gendre de l'ex-empereur Frédéric, qui, en 1882, étant major d'infanterie, passa à la 3e division du grand état-major et eut à s'occuper tout particulièrement de l'étude de l'armée française.

En Allemagne, on le voit, être espion constitue un suprême honneur, bien entendu dans les conditions où nous le comprenons :

Le service des renseignements est placé sous les ordres immédiats du chef d'état-major ; il comprend trois divisions et un bureau spécial : le bureau des informations (*Nachrichtenbureau*), qui est chargé de rassembler et de communiquer à qui de droit les nouvelles relatives à l'étranger. Chaque division est spécialement chargée d'une certaine zone comprenant plusieurs contrées et portant, selon le cas, le nom de théâtre de guerre occidental, central ou oriental. Les théâtres de guerre éventuels sont répartis de la façon suivante :

» Première division : Autriche, Russie, Suède et Norwège, Danemarck, Empire ottoman, Grèce, Asie.

» Deuxième division : Prusse et Allemagne, Italie, Suisse.

» Troisième division : France, Grande-Bretagne, Belgique, Hollande, Espagne, Portugal, Amérique. »

Voilà pour l'état-major, passons à la troupe, une troupe bigarrée s'il en fut. Ce sont des commis-voyageurs, des placiers, des garçons d'hôtel et de café, des touristes barbus au nez chaussé de lunettes et même de langoureux fiancés. — Gretchen et Hermann récitant des vers tout en prenant des notes ou des instantanés. Il y a aussi les industriels qui installent sur un point quelconque, mais toujours près d'un fort, dans une situation ayant une importance stratégique réelle, une usine, une manufacture, avec de nombreux ouvriers allemands, et là, tout en faisant une redoutable concurrence à notre commerce en temps de paix, ils étudient les environs, organisent leurs bâtiments, et se disposent à les transformer en ouvrages de fortification passagère au début des hostilités.

On peut, en quelque sorte, diviser l'espionnage allemand en trois catégories : dans la première sont compris les officiers supérieurs, les hauts fonctionnaires, les savants, les femmes du monde et du demi-monde, qui s'introduisent aisément dans tous les milieux, dans les salons, jusque dans le monde officiel.

La deuxième catégorie comprend les espions dits *sédentaires* : ici, les consulats allemands jouent le principal rôle ; ce sont eux qui centralisent les informations et servent pour ainsi dire d'intermédiaires ; sous des dehors très pacifiques, les consuls de sa Majesté germanique sont prêts à tout instant à faire face aux éventualités les plus inattendues ; leurs relations constantes avec le ministère des affaires étrangères de Berlin les met, du reste, à même de rendre des services fort importants.

La troisième catégorie, enfin, se compose d'agents choisis pour la circonstance : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, voire même la France, fournissent ces individus véreux qui, moyennant salaire, éclairent la nation qui les paie sur la situation de tel ou tel fort, le mode de fabrication de telle ou telle arme, etc., etc.

Méfions-nous des individus expulsés pour un motif quelconque de notre pays : ces bannis peuvent, à un moment donné, devenir fort redoutables ; et en Russie on l'a si bien compris, qu'un ukase spécial du czar leur interdit absolument l'invasion de la zone frontière.

Le service d'espionnage allemand, est comme on le voit, admirablement organisé. Il faut à tout prix que le nôtre soit semblable et tous les efforts du grand état-major doivent tendre à ne pas laisser battre, sur ce terrain, la France par l'Allemagne.

Mais si nous devons honorer et bien payer les héros obscurs qui se sacrifieront à cette ingrate besogne nous devons continuer à nous montrer impitoyable à l'égard des misérables tels que Turpin, Triponé où Châtelain, car ils ont commis le dernier des crimes en trahissant la patrie.

Albert LEROY.

LE MANIFESTE
DES RÉPUBLICAINS PORTUGAIS

Les Portugais, à la suite du mouvement républicain du 31 janvier à Oporto, viennent de publier, à Paris, un long manifeste, adressé à leurs concitoyens en même temps qu'à l'opinion démocratique et libérale de l'Europe.

Les signataires de ce manifeste ont réussi à le répandre en Portugal. Les journaux républicains l'ont reproduit ; il circule de main en main et il a produit, dans tout le pays, une impression profonde.

Les émigrés y expliquent le mouvement révolutionnaire ; ils en développent les causes et en justifient la marche.

Très véhément, le manifeste des émigrés portugais dévoile la situation qui est faite au Portugal ; il constitue un véritable réquisitoire, devant la conscience européenne, contre les agissements du gouvernement qui ne cesse d'accabler les vaincus, sous les plus odieuses persécutions.

Il fait ressortir le caractère antipatriotique de la monarchie de Bragance et démontre que, seule, la République pourra résoudre les problèmes pendants en Portugal, en relevant l'honneur national, en réformant l'administration corrompue et corruptrice, et en consolidant les bases de la nationalité portugaise dont le passé glorieux semble près de sombrer dans les turpitudes du régime actuel.

Le manifeste adresse, en terminant, un chaleureux appel au civisme des Portugais, et exhorte ces derniers à se défier des sophismes de la presse réactionnaire.

Quarante-neuf émigrés ont signé ce document, dont l'effet en Portugal a été si grand que le gouvernement a fait saisir arbitrairement les journaux assez audacieux pour l'avoir publié.

Ce qui se passe actuellement en Portugal présage de graves événements prêts à surgir d'un moment à l'autre. Le manifeste des émigrés exprime leur confiance dans l'avenir, en même temps que leur étroite solidarité en vue d'une lutte, qui n'en est qu'à ses premiers épisodes.

NOS DÉPÊCHES

service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 22 Juin :

AVANT LA SÉANCE

La distribution

La distribution de la Chambre comprend une proposition de M. Gottereau, tendant à la réorganisation du personnel et des services administratifs de l'armée ; un rapport sommaire de M. Macherez, concluant à la prise en considération de la proposition de M. Goujon, tendant à la répression des fraudes dans la vente des cafés ; un rapport de M. Charmes, concluant à l'adoption d'un projet portant approbation de l'acte général de la Conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890.

Parmi les amendements au projet du tarif des douanes, à signaler celui de M. le baron des Rotours, ainsi conçu : « N° 96, café. Rédiger ainsi ce numéro : café en fèves et pellicules, 13 fr. les 100 kilos, tarif général, torréfié, 17 fr. 50. A partir du 1er janvier 1891, exempt. »

Notons aussi l'amendement suivant de M. Achille Adam, sur les bois : « N° 128, bois sciés de 35 millimètres d'épaisseur et au-dessous, non compris les douvelles de sapin, exclusivement destinées à la tonnellerie et aux emballages, 3 et 2 fr. les 100 kilos.

» N° 130, merrains, y compris les douvelles de sapin fendues ou sciées, destinées exclusivement à la tonnellerie et aux emballages, 1 fr. 25 et 0 fr. 75. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. **Floquet**, président.

L'affaire de la mélinite

M. Floquet. — La Chambre avait décidé de fixer aujourd'hui le jour où serait discutée l'interpellation de M. Lasserre sur les retards apportés par le gouvernement aux poursuites intentées contre les personnes dénoncées par M. Turpin. (Mouvements divers.)

M. de Freycinet, président du conseil. — Je demande que cette interpellation soit discutée immédiatement, si toutefois la Chambre veut bien l'ordonner. (Très bien, très bien, à gauche et au centre. — Mouvement prolongé)

M. Floquet. — Aucune opposition ?

La discussion immédiate est ordonnée. (Silence)

DISCOURS DE M. LASSERRE

M. Maurice Lasserre monte à la tribune et sort de sa serviette un volumineux dossier il commence au milieu d'un profond silence.

M. Lasserre. — Devant l'émotion causée par l'affaire dite de la « mélinite » et le jugement prononcé contre MM. Turpin, Triponé et consorts, il importe de faire une lumière complète et que le ministre de la guerre me fasse des réponses claires et précises.

Il appartient à un membre de la majorité de prendre l'initiative des questions à adresser en pareil cas au gouvernement ; l'opinion publique s'est inquiétée des raisons du huis-clos et des irrégularités de procédure qui ont été relevées. (Mouvements divers).

Sans s'arrêter à toutes les irrégularités, il en est une qui mérite d'être signalée : par une délégation, le ministre de la guerre a adjoint le général Nismes au juge d'instruction M. Atthalin, pour dépouiller les pièces saisies chez M. Triponé.

Pourquoi la correspondance Ladvocat-Triponné est-elle restée sous scellé ? Pourquoi a-t-on voulu soustraire au juge d'instruction la correspondance saisie chez M. Triponé ? On peut se demander si l'action du juge n'a pas pu être entravée par cette adjonction d'un général à ce juge. (Murmures à droite).

M. Déroulède (ironiquement). — Tous canailles alors dans l'armée (Bruit au centre) ; ce n'est pas mon opinion, c'est la vôtre. (Rumeurs prolongées).

Cris au centre. — A l'ordre ! A l'ordre !

M. Lasserre. — Quelle que soit ma hâte d'arriver à l'objet même de mon interpellation, je dois rappeler rapidement les faits que la presse a d'ailleurs complètement dévoilés.

Pourquoi M. le ministre de la guerre, qui ne pouvait ignorer que ces pièces avaient été détournées du ministère, n'a-t-il pas fait poursuivre plus tôt les coupables ?

Les faits qui ont motivé les poursuites récentes contre MM. Turpin et Triponé ont été indiqués déjà ici par M. Letellier.

M. Lasserre fait l'historique bien connue des relations entre Turpin et Triponé, et des négociations qui s'ensuivirent avec la maison Armstrong.

La 1re révélation des faits remonte à décembre 1888 ; M. Turpin révèle au ministre de la guerre, M. de Freycinet, tout ce qu'il savait ; M. de Freycinet l'abouche avec le général Ladvocat.

Est-il exact qu'à cette époque M. de Freycinet ait été mis au courant par M. Turpin des vols commis par Triponé ? (Mouvements divers)

J'admets un instant que ce fait ne soit pas exact, et que Turpin n'ait pas dit un mot des pièces détournées par Triponé ; mais le 28 septembre 1889, Turpin fait à M. le procureur de la République à Paris une dénonciation des plus claires ; il cite les pièces détournées, notamment le plan d'une nouvelle fusée dite : « RF, rapports de Bourges et de Calais », sur les expériences, les plans et tables de construction du détonateur de Bourges dont il joint un croquis relevé dans les usines Armstrong et ayant encore la signature du général Boulanger, etc., etc.

Le 29 mai 1889, M. de Freycinet répondait à M. Letellier, lors de sa question, que Turpin avait envoyé tout à coup sa dénonciation, sans aucune espèce de preuves (rumeurs) et que le garde des sceaux avait du reste reconnu avec lui que devant les renseignements favorables recueillis sur Triponé il n'y avait pas lieu à poursuites (mouvement prolongé).

L'affaire fut alors classée en 1889.

Je demande à M. le ministre de la guerre pourquoi il n'a pas tenu compte à cette époque de la dénonciation, et quelles sont les raisons qui lui firent alors classer l'affaire ! (Sensation).

Je vais aborder les dernières phases de cette affaire et je tiens à déclarer que j'ai dans mon portefeuille l'original de toutes les pièces sur lesquelles je veux m'appuyer. (Sensation.)

Je continue : De juillet 1890 à février 1891, toute une série de dénonciations avait été faite par Turpin ; est-il exact que le 11 juillet 1890 M. de Freycinet a eu un entretien avec Turpin qui lui signal tout ce qu'il sait de l'affaire. Ce qui tiendrait à le faire croire, c'est qu'à cette époque M. le ministre nomma la commission composée de plusieurs officiers, présidée par le général Ladvocat.

M. Lasserre donne lecture de la lettre que le 14 juillet 1890, le général Ladvocat écrivait à Turpin pour le convoquer à venir fournir des explications.

M. Lasserre. — La convocation était pour le 16, mais sans indication d'heure ; Turpin ne s'y rendit pas ; nouvelle convocation le 16 et le 31 juillet 1890, il demanda à être entendu le 8 août par la commission. Le 1er août 1890, le général Ladvocat prévient Turpin de se rendre à deux heures, le 8 août devant la commission ; il avait antérieurement demandé à Turpin de fournir un mémoire et des explications écrites ; Turpin envoie le mémoire à la page 53. On y lit ces mots écrits par Turpin : « Je ne me dissimule pas la gravité des accusations que je porte contre Triponé mais je suis prêt à les prouver.

M. Brisson. — Ce sont des originaux, ces pièces ?

M. Lasserre. — Oui.

M. Brisson. — Ils sont donc d'ores et déjà sur le bureau de la Chambre. (Rumeurs prolongées. Vive émotion.)

M Lasserre. — Le 8 août, Turpin est entendu par la commission, la preuve en est dans une lettre du 29 septembre 1890, du général Ladvocat.

M. le président du conseil dans ses explications du 25 mai dernier, avait semblé dire que Turpin s'était dérobé, le fait qu'il a été entendu mérite donc d'être retenu

Le 4 septembre 1890, Turpin demande communication du rapport de la commission ; il ne reçoit aucune réponse ; Turpin n'en poursuit pas moins son but, qui est de faire connaître comment on a vendu la mélinite.

L'auteur se garde bien de souligner plus qu'il ne convient ces insinuations ; il n'a que le désir de voir démentir hautement et catégoriquement les faits qui ont ému l'opinion publique. (Exclamation au centre.)

A ce moment, nous voyons intervenir d'autres personnes ; M. Edwards, directeur du *Matin* (Ah ! ah ! au centre) et M. Doumerc, qui a été l'avocat de M. Turpin (Agitation), qui vont faire des démarches auprès de M. de Freycinet : à la suite de cette intervention, la commission précédemment nommée reprend ses travaux ; une lettre du général Ladvocat en fait foi.

M. Turpin fait alors un nouveau mémoire qu'il adresse au ministre de la guerre, où il renouvelait avec énergie toutes ses accusations contre Triponé et y joignait les derniers croquis des pièces qui avaient été livrées à la maison Armstrong ; il indiquait ensuite les noms des personnes auprès desquelles on pourrait vérifier ses dires : cinq personnes en Angleterre, dix en France.

Cris à gauche. — Les noms ! les noms !

Cris au centre. — Non ! non !

M. Lasserre. — On comprendra pourquoi je ne les nomme pas. (Cris ; oui ! oui ! au centre. — Rumeurs à gauche : nous voulons savoir !)

Ce mémoire, qui spécifiait que les documents livrés avaient été copiés dans les archives du ministère, était très complet ; il était remis au mois de décembre 1890, et la personne chargée de le remettre, l'accompagnait d'une photographie du plan du détonateur de Bourges.

M. le comte Armand. — C'est un original ?

M. Lasserre. — C'est un imprimé ; il en a été remis un petit nombre à quelques personnes. (Mouvements.)

Voix à gauche. — Comment fut remis le mémoire ?

M. Lasserre. — Imprimé. (Rumeurs.)

Or, au mois de janvier, le général Ladvocat lui écrit ne pas avoir vu ce mémoire ; on comprend la stupéfaction de Turpin ; Turpin l'envoie à nouveau au général à la fin de janvier ; le général Ladvocat écrit à Turpin que la commission avait remis son rapport au ministre.

On n'a pas connu ce rapport, mais on peut se demander si la commission a trouvé Triponé absolument innocent (rumeurs) ou si elle l'a au contraire, considéré comme coupable.

Mais je demande au ministre pourquoi, si Triponé était coupable, pourquoi il n'a pas été poursuivi et s'il était innocent, pourquoi le dénonciateur n'a pas été poursuivi. (Très bien sur un grand nombre de bancs)

Le général Tricoche prononce à ce moment quelques paroles qui excitent des rumeurs au centre ; M. Déroulède riposte quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Lasserre. — On connaît les faits qui se sont passés depuis, et le pli que Turpin envoya à tous les députés et sénateurs leur donnant son adresse et où il se mettait à leur disposition pour leur donner les explications nécessaires ; vous savez ce qui s'en est suivi à l'apparition du livre qui a motivé les poursuites.

J'adresse donc cette question à M. le ministre de la justice : « Puisque vous avez poursuivi les coupables après l'apparition du livre de Turpin, les auriez-vous poursuivis si le livre n'avait pas paru ? »

J'ai résumé mes questions et je vais les laisser sur cette tribune afin que le ministre ne puisse pas s'en écarter

Il ne faut pas qu'on nous serve une phraséologie quelconque ; il faut au pays, il faut à nous tous, les explications les plus précises, afin de rendre au pays l'inébranlable confiance qu'il ne cesse pas d'avoir en l'armée (Applaudissements prolongés à droite et à gauche).

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet, ministre de la guerre, président du conseil (silence). — Tout d'abord je tiens à faire savoir que c'est le juge d'instruction lui-même qui a demandé l'adjonction d'un officier supérieur.

C'est ainsi que le général de Nismes a été désigné ; il n'a jamais eu et ne pouvait avoir d'autre mission.

Je ne m'étendrai pas sur un autre incident relatif à certaines lettres qui auraient été soustraites à la procédure ; le garde des sceaux donnera, s'il le faut, toutes les explications à ce sujet il vous dira que la procédure a été correcte.

Quand aux faits qui touchent personnellement le ministre de la guerre, il est certain que M. Turpin est venu me trouver dès 1883, au moment où il était sur le point de conclure un traité avec la maison Armstrong, mais, dès ce moment, j'avais acquis la certitude que M. Turpin négociait à la fois avec le gouvernement français, avec l'Angleterre et même avec d'autres pays, et que ces communications avec le gouvernement français n'avaient d'autre but que d'assurer ses négociations à l'étranger.

M. Turpin voulait amener le gouvernement français à faire connaître s'il y avait identité entre la mélinite et l'acide picrique que lui, Turpin, fabriquait.

On devine aisément son but : s'il réussissait à se présenter avec le produit fabriqué par le gouvernement français, il avait de grandes chances de réussir ; il essayait au moins de connaître les différences de fabrication.

Ce sont des choses auxquelles je ne me prêterai jamais. (Très bien).

Quant aux accusations de M. Turpin, elles ne servaient qu'à appuyer des revendications qu'il ne cessait de présenter.

Quand, en septembre 1889, j'ai été avisé de la dénonciation au procureur de la République, j'ai ordonné une enquête dans ma propre administration ; cette enquête a établi que certaines de ces accusations étaient mal fondées, puisqu'elles portaient sur des jours et des heures où une surveillance spéciale rendait matériellement impossibles ces actes de détournement.

M. Provost de Launay affirme que M. Massin attaché à l'ambassade de France à Londres, a porté en 1886 à la connaissance du ministre de la guerre que la maison Armstrong était en possession des plans et dessins dérobés au gouvernement français. Pourquoi ne fit-on rien en ce moment ?

M. de Freycinet répond que M. Massin fut appelé à Paris mais nullement au sujet de l'affaire Turpin. (A droite. — Et le rapport ?)

Le ministre ajoute quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Déroulède, prenant la parole, se demande ce qu'il va sortir d'utile pour l'armée du débat pendant que devant la Chambre ; il n'y a que deux solutions, possibles : où défiance absolue contre les officiers mêlés à l'affaire ou une confiance immédiatement exprimée à notre armée et l'orateur déclare au milieu des interruptions éclatant de tous côtés que nous n'avons aucune preuve, que nous ne sommes pas trahis et que notre armée a toute notre confiance.

M. Déroulède dépose un ordre du jour de confiance à l'armée.

M. Viette dépose un ordre du jour constatant qu'il n'y eut pas de trahison et exprimant la confiance du Gouvernement.

L'orateur prononce comme M. Déroulède des paroles patriotiques qui se perdent dans le bruit.

M. de Bernis blâme le ministre de la guerre de n'avoir pas usé contre Triponé des armes qu'il avait à sa disposition. (La droite applaudit. — Tumulte au centre).

M. de Bernis dit : Ce n'est pas par manque de patriotisme, nous ne voterons pas les ordres du jour qui viennent d'être déposés mais nous ne pouvons admettre l'oubli fait par le ministre de la loi en vigueur.

Les ordres du jour

M. Floquet donne lecture de l'ordre du jour de M. Millevoye exprimant sa confiance dans les chefs de l'armée etc... de l'ordre du jour de M. Cousset exprimant sa confiance dans la fermeté du ministre, de l'ordre du jour Millerand ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le patriotisme de l'armée dans la vigilance et la fermeté du ministre passe à l'ordre du jour de M. Viette : La Chambre, prenant acte de la déclaration du gouvernement, constate que la défense nationale n'est pas compromise et exprimant sa confiance dans le ministre de la guerre passe à l'ordre du jour.

Divers autres ordres du jour sont encore déposés par MM. Goujon, Déroulède, etc., exprimant leur confiance dans l'armée.

M. Laur dépose un ordre du jour réclamant une enquête. (Hilarité).

M. Corneau propose l'ordre du jour pur et simple.

M. de Freycinet dit qu'il a besoin que la Chambre lui dise qu'il n'a pas perdu sa confiance.

Un peu ému il ajoute que ce témoignage lui est nécessaire pour qu'il ait la force de continuer son œuvre.

Il demande à M. Millerand de se rallier à l'ordre du jour de M. Viette, le seul accepté par le ministre de la guerre. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre).

M. Guyon prend la parole malgré les protestations d'une partie de la Chambre.

Il ne peut dire que quelques mots car bientôt toute la gauche et le centre frappent avec les couvercles de leurs pupitres ; le tapage devient infernal.

M. Floquet donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour de M. Viette.

A droite on demande la division, les gauches maintiennent l'ordre du jour pur et simple repoussé par le gouvernement.

Le scrutin est ouvert au milieu d'une animation extraordinaire, mais le vote favorable au ministère n'est pas douteux.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 316 voix contre 131.

La priorité est votée en faveur de l'ordre du jour de M. Viette.

M. Dreyfus ne pense pas qu'il soit possible de renverser le gouvernement sur une question de trahison et fait à M. de Freycinet un dernier appel. Il lui demande de prendre l'engagement de rechercher les responsabilités.

M. Laur se rallie à la motion de M. Dreyfus. [Rires.]

Il n'y en a pas, dit M. Floquet, que demandez-vous ?

[Cris : Aux voix.]

M. Dreyfus insiste pour que l'ordre du jour Viette soit divisé.

La première partie de l'ordre du jour est adoptée à mains levées.

M Dreyfus voudrait maintenant qu'on ajoutât quelques mots à la seconde partie de l'ordre du jour.

M. Floquet explique à M. Dreyfus que cette adjonction n'est pas possible, car la Chambre impatiente d'en finir réclame le vote.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 147

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Vous y serez à deux heures, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur.

— Seule ?

— Oui.

— Vous entendrez peut-être dans le mur un bruit qui vous paraîtra singulier ; mais ne vous effrayez point. Silencieuse et calme, vous attendrez.

— Oui, monsieur.

— Avez-vous quelque chose à faire dire à Lucien ?

— Dites-lui que je suis heureuse de savoir qu'il va mieux ; dites-lui que je pense à lui sans cesse ; enfin, dites-lui que je l'aime !

— Le message est doux à porter, fit Mourillon avec son doux sourire.

Et il quitta la jeune fille en lui disant :

— A demain !

Il rejoignit madame Lureau et Anastasie, qui l'accompagnèrent jusqu'à la porte de la rue.

Le lendemain, Rabiot reçut une lettre de Gervaise Parizot adressée à monsieur Laroque, rentier, chalet des Charmilles, à Ville-d'Avray, Gervaise écrivait :

« Mon cher cousin,

» Je m'empresse de vous annoncer une » nouvelle qui, comme mon homme et moi, » quand nous l'avons apprise, va bien vous » surprendre. Il a été reconnu que la vieille » Beau-Soupir était une nommée Claire-Claudie Guérin, née à Bourgvoisin, canton de » Bourgneuf (Charente-Inférieure), et, par » ordre du tribunal, le maire de Ninville a » annulé l'acte de décès de Beau-Soupir et » enregistré l'acte de décès de Claire-Claudie » Guérin.

» Il faut vous dire, cousin, que, tout d'abord, nous avons eu grand'peur, mon homme et moi.

» Imaginez-vous, cousin, que c'est le docteur Barré, ce vieux médecin de Blois, dont » nous vous avons parlé, qui a fait reconnaître l'identité de notre vieille servante.

» Vous savez qu'on a trouvé, dans la malle » de Denise, quelques bijoux appartenant à » Beau-Soupir ; eh bien, cousin, le vieux médecin, qui avait déjà reconnu dans Beau-Soupir une femme qu'il avait accouchée à » l'hôpital de Poitiers, a aussi reconnu les » bijoux comme ayant appartenu à son ancienne malade.

» Mieux encore : On a trouvé ces mots gravés dans l'intérieur du médaillon : « Claire » Guérin, de Bourgvoisin. »

» Alors, paraît-il, on a fait venir à Blois » l'oncle et le cousin de Claire Guérin, et eux » aussi ont reconnu les bijoux.

» Voilà, cher cousin Rabiot.

» A vous de voir ce qu'il y a à faire.

» Nous ne savons toujours point où en est » la grosse affaire. Il y a des gens qui disent » que Denise est innocente et qu'elle sera » mise en liberté ; d'autres soutiennent le » contraire. En attendant, Denise est toujours en prison.

» Mais, déjà, on ne parle plus de ce qui » s'est passé à Grandval au mois de mai ; » c'est oublié et je vous assure, cousin, que » nous n'en sommes point fâchés.

» Autre nouvelle à vous apprendre.

» Une lettre que Parizot a reçue ce matin, » nous annonce que la ferme de Grandval, » avec ses dépendances, les bois compris, » vient d'être vendue. Nous ignorons le nom » du nouveau propriétaire. Naturellement » nous ne savons pas encore si, oui ou non, » nous resterons à Grandval.

» Ah ! cousin, appelez-nous donc vite à » Paris pour la chose que vous savez !

» Parizot vous dit bien des choses.

» Votre bien dévouée cousine,

» GERVAISE. »

Rabiot resta un bon moment la tête dans ses mains, réfléchissant ; puis il se redressa, les yeux pleins de flammes.

— Ma foi, murmura-t-il, voilà une nouvelle à laquelle j'étais loin de m'attendre. Tout s'arrange et marche à souhait. Décidément, je crois plus que jamais que le diable est avec moi. J'ai joué gros jeu, mais voilà la partie gagnée.

Enfoncé, le comte de Soleure !

Et un rire sardonique éclata entre ses lèvres.

— Tout de même, reprit-il, ce vieux médecin de Blois est un bien brave homme. Vraiment, monsieur et très honorable docteur, je vous dois une belle chandelle.

Il s'assit devant la table qui lui servait de bureau et écrivit :

« Ma chère cousine,

» Je ne peux pas attendre pour vous remercier de l'empressement que vous avez » mis à m'annoncer la bonne nouvelle.

» J'ai été surpris, mais en même temps enchanté.

» Allons, vous ne tarderez pas à quitter » Grandval, et vous pourrez vendre votre » train de culture.

» Inutile de vous dire que j'agirai au mieux » de nos intérêts communs.

» Ici, tout marche maintenant comme sur » des roulettes. Dans quinze jours le mariage. » Il va sans dire que vous êtes tous deux de » la noce. Préparez-vous. Je désire même que » vous assistiez à la signature du contrat. » Vous serez prévenus à temps.

» En attendant le plaisir de vous voir, » croyez tous deux à l'amitié sincère de votre » cousin.

» RABIOT. »

Sa lettre écrite, Rabiot mit son chapeau, prit sa canne et se rendit à la gare pour prendre le train allant à Paris. Il avait donné rendez-vous à Anastasie aux magasins du Louvre.

⁂

Après avoir déjeuné, Eugénie et sa mère s'étaient installées dans le kiosque, Madame Lureau avait voulu travailler un peu avec sa fille pour avancer son ouvrage.

La dernière commande que la maison de lingerie était censée avoir faite à la jeune ouvrière était une douzaine de jupons avec des entredeux de dentelle et de broderie, et il fallait que le travail fût terminé au moins quelques jours avant le mariage.

Sa fille étant absente, Fourel ne devait pas quitter le jardin d'une minute. Fidèle à sa consigne, tout en sarclant une planche de navets, il avait l'œil sur les deux femmes confiées à sa garde.

Un peu avant deux heures, Eugénie se leva, disant à sa mère :

Je vais chercher une pièce de dentelle que j'ai oubliée dans ma chambre.

Elle sortit du kiosque et ajouta assez haut pour que Fourel l'entendit :

Je ne serai pas longtemps, maman, je serai revenue avant que tu aies achevé d'ourler ton jupon.

Fourel la suivit des yeux jusqu'à la porte de la maison. Pourtant, il n'avait plus à craindre qu'elle ne prît la fuite, maintenant qu'elle consentait à épouser Rabiot ; mais la force de l'habitude !...

La jeune fille grimpa lestement l'escalier, s'introduisit dans la chambre de sa mère, et, debout, regardant autour d'elle, elle attendit.

La pendule de la chambre marquait deux heures cinq minutes.

— C'est bien à deux heures qu'il m'a dit de me trouver ici, se disait Eugénie ; mais pourquoi ? J'ai cherché et n'ai pas pu comprendre.

Enfin, il va venir aujourd'hui, il me l'a promis, et il me remettra... une lettre... de Lucien. Une lettre de lui... la première !... Cher Lucien ! Il me suffit de penser à lui, de prononcer son nom, pour que tout tressaille en moi. Oh ! comme je l'aime !

« Peut-être entendrez-vous dans le mur un bruit qui vous paraîtra singulier ; mais ne vous effrayez point. »

— Qu'a donc voulu me dire monsieur Mourillon par ces paroles ?

Autour de moi, toujours, maintenant comme avant, tout est mystérieux.

Soudain, un craquement singulier frappa son oreille.

— C'est dans le mur, murmura-t-elle.

Et, bien que Mourillon l'eût prévenue, elle ne put se défendre contre une impression de terreur.

Si Mourillon ne lui avait pas dit : « Ne vous effrayez point », elle se serait enfuie.

Trois ou quatres minutes s'écoulèrent. Alors sous ses yeux, la porte du placard s'ouvrit, et, sortant du mur, elle vit apparaître Mourillon qu'elle reconnut aussitôt, bien qu'il n'eut pas le costume ecclésiastique. Le vieillard avait un doigt sur les lèvres, lui recommandant ainsi le silence et la prudence.

Mourillon s'approcha de la jeune fille en souriant et lui dit à voix basse.

— Aujourd'hui, pour venir vous voir, j'ai pris un autre chemin, afin de ne pas éveiller les défiances de nos ennemis, que de trop fréquentes visites pourraient étonner. Comme vous le voyez, il existe dans ce mur une ouverture que ni Rabiot, ni aucun de ses complices ne connaît.

Ce passage secret a déjà servi au docteur Maugars, qui s'est introduit la nuit près de votre mère, pendant son sommeil, et lui a fait prendre un remède qui a déjà produit un heureux résultat, puisque madame Lureau va beaucoup mieux. Comment se trouve-t-elle aujourd'hui ?

— Ni plus mal ni moins bien qu'hier, monsieur. Elle se plaint toujours de lourdeurs de tête, de trouble au cerveau ; parfois encore elle est comme prise de vertige, mais depuis quelques jours elle n'a plus de ces crises affreuses qui m'épouvantaient et me faisaient penser qu'elle allait mourir.

Le remède que lui a administré le docteur Maugars, pendant qu'elle dormait, a empêché le retour de ces terribles crises, peut-être plus dangereuses encore que vous ne le pensiez...

Ma chère enfant, il faut que vous le sachiez et je crois pouvoir vous le dire maintenant, on empoisonnait votre mère.

— Oh ! mon Dieu ! fit Eugénie devenant excessivent pâle.

— Tous les soirs, dans la boisson qu'elle buvait avant de se coucher, on versait quelques gouttes d'une liqueur, d'un poison qui devait la conduire à la folie d'abord et ensuite à la mort.

La jeune fille tremblait de tous ses membres et regardait Mourillon avec effarement.

— Mais, rassurez-vous, continua le vieillard, l'œuvre du mal est conjurée. Toutefois, mon enfant, il faut que vous acheviez ce que monsieur le docteur Maugars a commencé.

— Oh ! monsieur, que dois-je faire ? Dites, dites...

— Le poison qu'on faisait prendre à votre mère était dans un flacon portant cette étiquette : Eau de Ceylan et qui se trouve dans un placard près de la cheminée de la chambre de madame Fournier. Un jour, le docteur Maugars et Denise, la sœur de Lucien, ont pénétré dans la chambre de madame Fournier et, à la place du poison, ils ont mis un contre-poison. Il n'y a donc plus à craindre qu'on puisse continuer l'empoisonnement ; mais, maintenant que vous avez feint de consentir à épouser Rabiot, le docteur et moi, nous avons pensé, — et c'est plus que probable, — que les empoisonneurs, ignorant la substitution qui a été faite, s'abtiennent de faire prendre à madame Lureau le liquide contenu dans le flacon. Car, du moment qu'ils croient avoir obtenu de vous ce qu'ils voulaient, ils ont tout intérêt à éviter les difficultés que la perte de la raison de votre mère ferait naître. Comprenez-vous bien ?

— Oui, monsieur...

— Or, mon enfant, il faut absolument que votre mère continue à prendre le contre-poison, afin que nous ne perdions point le fruit des heureux résultats déjà obtenus. Pour que madame Fournier ne s'aperçoive de rien, nous ne toucherons pas au contre-poison qui se trouve dans le placard de sa chambre.

Mais voici un autre flacon, continua Mourillon en le tirant de sa poche ; je vous le remets. Tous les jours, n'importe à quelle heure de la journée, il faudra que madame Lureau boive la valeur d'une cuillerée à café de ce liquide, mêlé dans de l'eau, du vin, du thé, ou toute autre infusion.

Mademoiselle Eugénie, vous tenez dans votre main la guérison de votre mère et sa santé.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG.